

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du Mardi 27 janvier 2026

Étaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Laugier Sandra
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

De Calan Ronan
Frerejouan Mathieu
Marchand Stéphane
Rateau Paul

Administration

Jourdin Stéphane
Padovani Ouafae

Étudiants, membres titulaires

Borry Balthazar
Duport-Fourtine Louis
Iliuchok Diana

Personnalités extérieures

Arnaud Denis
Delattre Michel

Invités

Barrier Thibault

Étaient représenté.e.s

Pierre-Marie Morel représenté par Pierre-Yves Quiviger

1. Informations

. Arrêt maladie d'un enseignant dans le cadre du parcours « Logique » en L2.

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil du lancement d'un appel auprès des responsables du parcours à l'issue duquel 2 propositions ont été recueillies.

. Cours de master 1 effectif très réduit.

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil de l'existence d'un cours de M1 qui n'a reçu qu'une seule demande d'inscription pour le semestre 2.

Cette situation résulte d'une inadéquation entre l'intitulé du cours (philosophie de la Renaissance) et la matière dans lequel il se trouve (Histoire de la philosophie moderne et contemporaine).

Une solution transitoire est en passe d'être trouvée. Elle consistera à transformer un des quatre groupes de la matière « Histoire de la philosophie moderne et contemporaine » en un troisième groupe de la matière « Histoire de la philosophie ancienne et médiévale ».

. Point sur l'ouverture du centre La Chapelle

Etienne Bimbenet et Sylvia Giocanti témoignent de la beauté, de l'accessibilité et la fonctionnalité du centre.

. Point sur la Maison de la philosophie suite à la visite de la Présidente de l'université à l'automne 2025

Ronan De Calan donne deux informations : le départ du master d'urbanisme et l'installation de la direction de la valorisation de la recherche au 4^{ème} étage en raison de travaux se déroulant dans le centre Rue d'Ulm. Il s'agit d'une situation provisoire mais qui pourrait être amenée à se prolonger. Pierre-Yves Quiviger appelle à la vigilance sur l'occupation des salles et encourage les collègues à utiliser au maximum nos salles, celles du 5eme, du 6eme mais aussi du 4eme étage.

. Réunion annuelle d'information sur le master à destination des étudiants de L3.

Etienne Bimbenet annonce les dates possibles : 5, 9 ou 12 février à partir de 17H30, selon la disponibilité des amphis.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 09 décembre 2025

Résultat du vote : 3 ne prennent pas part au vote
Les autres voix pour

Le compte-rendu est adopté.

3. Questionnaire ORIVE

Pierre-Yves Quiviger demande aux membres du conseil s'ils souhaitent ajouter des éléments spécifiques à la philosophie qui pourraient compléter le questionnaire établi par l'ORIVE.

Stéphane Marchand propose d'ajouter une question relative au souhait de poursuivre ou non des études de philosophie à l'université Paris 1, ainsi qu'une question sur les champs ou les objets de la philosophie que les étudiants voudraient voir figurer dans les maquettes de diplômes.

Enfin Stéphane Marchand propose d'introduire une question sur la satisfaction des étudiants quant au dispositif d'entraînement à l'expression orale et écrite et de faire préciser : « si non pourquoi ? »

Thibault Barrier souhaite demander aux étudiants s'ils sont suffisamment formés à la méthodologie.

4. Bonus langues anciennes en M2

Pierre-Yves Quiviger précise que depuis cette année le département des langues ne peut plus intégrer les notes du bonus langues anciennes dans les parcours de M2. C'est à l'évidence un problème de modélisation.

Il s'agit de recueillir l'avis du conseil afin de poursuivre ce qui était auparavant pratiqué en la matière.

Magali Bessone signale par ailleurs une erreur dans l'option « philosophie économie » du parcours « philosophie et société » qui concerne le travail philosophique en langue étrangère.

Là encore, il s'agit de recueillir l'avis du conseil pour réintroduire le TPLE dans la maquette.

Le conseil est favorable aux deux rétablissements. Il s'agit d'un problème de modélisation qui sera remonté à la DEVE.

Enfin, en master 1, il est rappelé que la matière « phénoménologie et psychanalyse » est remplacée par « philosophie et psychanalyse ».

5. Critères de recrutement des chargés de cours

Pierre-Yves Quiviger soulève deux problématiques :

- Sur le plan administratif, se pose la question de l'employabilité des chargés de cours qui doit faire l'objet, en cas de doute, d'une vérification par le responsable administratif de l'UFR.
- La question des agrégés doctorants du contingent national ENS qui viennent enseigner à l'Université pour compléter leur service parce que l'ENS leur a attribué un contrat doctoral dans un établissement qui ne leur propose aucune mission complémentaire d'enseignement. Pierre-Yves Quiviger souhaite ne pas encourager ce dernier type de recrutement.

Etienne Bimbenet souligne que le recrutement de ces doctorants, payés par l'ENS, est intéressant pour les universités.

Pierre-Yves Quiviger est d'accord et se réjouit d'accueillir chaque année des normaliens avec un doctorat financé mais il précise que les seuls doctorants évoqués sont ceux qui ne sont pas inscrits en thèse à l'université Paris 1.

Stéphane Marchand estime qu'il convient de soumettre les CV dans un premier temps.

Il rappelle également la difficulté croissante de trouver des chargés de cours dans certaines matières pour lesquelles on se trouve à la limite de la rupture.

Pierre-Yves Quiviger précise que des exceptions seront toujours possibles en fonction des besoins de service.

6. Gestion des absence justifiées des étudiant.e.s

Pierre-Yves Quiviger demande s'il est possible de saisir une absence justifiée dans l'application APOGEE.

Ouafae Padovani précise que les absences justifiées et injustifiées ont le même statut dans APOGEE.

Pierre-Yves Quiviger demande la communication de cette information à tous les enseignants.

Ronan De Calan souligne l'importance de ce problème eu égard au durcissement des critères d'attribution des bourses par le CROUS qui en demande parfois le remboursement.

Sylvia Giocanti précise que l'enseignant ne reçoit pas l'information lorsqu'un étudiant choisi le sujet d'examen d'un autre enseignant lors des épreuves de fin de semestre. Par conséquent, par prudence, il ne saisit pas la mention ABJ ou ABI à la place de la note et laisse la case vide.

Ouafae Padovani rappelle qu'il faut distinguer le cas du master de celui de la licence où la mention « défaillant » apparaît automatiquement. Le secrétariat de scolarité doit alors corriger en saisissant une absence justifiée.

Pierre-Yves Quiviger conteste le caractère automatique de la correction dans la mesure où il demeure une présomption de justification, même s'il convient de rester souple quant à l'appréciation de la justification.

Pierre-Yves Quiviger évoque par ailleurs les anciennes sessions de remplacement avec production d'un sujet de remplacement ; il s'oppose à leur éventuel rétablissement.

Paul Rateau précise que le conseil d'administration de l'université s'est déjà prononcé contre ce rétablissement.

7. Ressources propres à l'UFR

Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'il s'agit pour l'UFR de trouver des activités susceptibles d'apporter des ressources financières supplémentaires. Trois pistes peuvent être explorées :

- Le master 2 professionnel « Ethique environnementale et responsabilités sociétales » au titre duquel il est possible de solliciter des entreprises pour verser la taxe d'apprentissage
- Une école d'été animée essentiellement par des chargés de cours
- La mise en place d'une université inter-âge sur le modèle de celle qui existe à Sorbonne-Université

Paul Rateau confirme qu'il convient de prendre les devants pour générer des ressources propres qui sont par ailleurs encouragées par la direction de l'université.

Michel Delattre évoque les diplômes d'établissement qui se développent dans l'enseignement supérieur privé.

Sandra Laugier propose de faire payer les inscriptions aux colloques.

Magali Bessone rappelle l'existence des diplômes d'université.

Ronan De Calan rappelle le problème des locaux auquel le développement de toutes ces activités risque de se heurter. Il rappelle également que beaucoup de DU ne fonctionnent pas.

Fin de la séance à 18h00.

Compte rendu adopté par le conseil du 24 mars 2026.